



**Service Direction**  
Tél. : 04 77 43 97 85

## Comité Syndical du SIEL

Séance du 6 novembre 2017

### Projet de compte-rendu de la Réunion

## SOMMAIRE

I. ORDRE DU JOUR.....	3
1. - Election du nouveau Président du SIEL .....	3
2. - Désignation du Président d'Honneur.....	4

Le 6 novembre 2017, à 17 h 00, s'est réuni, à MONTROND LES BAINS, Espace « Les Foréziales », le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire, sous la présidence de Monsieur Antoine SEYTRE, Délégué titulaire de la commune de Thélis la Combe, Président en tant que Doyen de l'Assemblée pour l'élection du nouveau Président du SIEL.

M. Boris Bessenay, délégué de la commune de St Vincent de Boisset est désigné secrétaire de séance.

## I. ORDRE DU JOUR

### 1. - ELECTION DU NOUVEAU PRESIDENT DU SIEL

M. Antoine Seytre rappelle que suite à l'élection de M. Fournier en tant que Sénateur, il convient d'élire un nouveau Président du SIEL. Les candidats à la présidence du Syndicat devaient se déclarer avant le 16 octobre minuit. Trois candidatures ont été reçues, à savoir dans l'ordre du dépôt :

- M. Bernard LAGET, 1<sup>er</sup> Vice-Président du SIEL, en charge des finances et du Très Haut Débit, Maire de Châteauneuf, Vice-Président de St-Etienne Métropole,
- M. Jérôme PEYER, Délégué titulaire du SIEL pour Loire Forez Agglomération, Conseiller Municipal de Boisset St Priest, Conseiller Communautaire de Loire Forez Agglomération,
- Mme Marie-Christine THIVANT, Délégué titulaire membre du Bureau du SIEL pour la commune de Sorbiers, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de Sorbiers et Conseillère Communautaire à St-Etienne Métropole.

Il annonce que chacun aura une prise de parole de 5 minutes pour exposer leur motivation à ce poste. Il est procédé au tirage au sort : 1- M. Peyer, 2- Mme Thivant et 3- M. Laget.

M. Seytre invite les différents candidats à se présenter (cf PJ ann. 1)

M. Seytre donne ensuite lecture de la procédure pour le tour de vote. Il invite ensuite les délégués à se rendre dans les bureaux de vote.

Les élus étant de retour dans l'auditorium, M. Seytre donne les résultats du 1<sup>er</sup> tour :

Nombre d'inscrits : 361

Nombre de votants : 282

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletin nuls : 0

Suffrages exprimés 281 Majorité absolue : 142

Ont obtenu :

M. Bernard LAGET : 139 soit 49,48%,

M. Jérôme PEYER : 106 soit 37,72%

Mme Marie-Christine THIVANT : 36 soit 12,81%

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour. Avant celui-ci, un temps de parole de 5 mn est donné aux candidats avec tirage au sort : 1 -M. Jérôme Peyer, 2 -M. Bernard Laget, 3 -Mme Marie-Christine Thivant. (cf PJ ann. 2)

M. Seytre invite les délégués à voter pour ce deuxième tour.

Les élus étant de retour dans l'auditorium, M. Seytre donne les résultats.

Nombre d'inscrits : 361

Nombre de votants : 276

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Ont obtenu :

M. Bernard LAGET : 139 soit 50,55%

M. Jérôme PEYER : 136 soit 49,45 %

### **M. Bernard LAGET est élu Président du SIEL.**

M. Seytre invite M. Laget à le rejoindre à la tribune et à présider la suite de ce Comité du 6 novembre.

Mais avant de lui laisser la parole, il souhaite, au nom de tous les délégués et à titre personnel, remercier Monsieur Bernard FOURNIER, qui depuis l'an 2000, a présidé le SIEL. Il a su faire prospérer le Syndicat pour l'amener aujourd'hui à une structure efficace et dynamique très appréciée des collectivités du Département. Une salve d'applaudissements conclut ces propos.

Monsieur Laget, remercie, au nom des délégués, M. Seytre pour la rigueur et l'efficacité avec lesquelles cette réunion a été dirigée.

Il remercie M. Peyer et Mme Thivant pour leurs candidatures qui a permis de faire vivre la démocratie. Certaines choses ont été énoncées et méritent peut-être d'être prises en compte.

Il remercie les délégués qui lui ont accordé leur confiance. Il rappelle que toutes les initiatives prises l'ont été pour chaque Collectivité et en adéquation avec le choix des élus.

Il démontre la réactivité du SIEL en reprenant l'exemple des bornes de charge, où une aide de 50% est octroyée aux communes.

Il souligne la compétence, le dévouement et la fidélité des Agents du SIEL, un personnel de très haute qualité technique avec de grandes valeurs humaines. Il demande des applaudissements pour le personnel.

## **2. - DESIGNATION DU PRESIDENT D'HONNEUR**

M. Laget indique qu'il y a un point unique à l'ordre du jour, et que cela est un honneur, pour lui, d'avoir comme première délibération de ce Comité syndical, en tant que nouveau Président du SIEL, la désignation de M. Bernard Fournier en tant que Président d'Honneur. Il rappelle l'initiative de M. Fournier de mettre en place les premières compétences optionnelles au SIEL à savoir le développement de l'éclairage public, le SAGE et les chaufferies bois qui ont entraîné des évolutions au sein du Syndicat, le développement des panneaux photovoltaïques, la Commission Consultative des Services Publics, la création de l'ALEC42...

Il rappelle également la création de l'USÉRAA qui permet de peser dans les décisions nationales au niveau de la Grande Région Auvergne Rhône Alpes.

L'entrée en phase active de THD42, projet unique en France, prévoyant les raccordements chez tous les particuliers, qui a donné lieu à 45 réunions publiques réunissant plus de 300 personnes chaque fois, démontrant un besoin fort de technologie.

Il liste ensuite les différentes compétences, activités et grands événements du SIEL, comme MOBILOIRE, ECOLOUSTICS touchant 10.000 enfants, GEOLOIRE42, PROSPER....

Il demande que cette nomination soit validée par les applaudissements de la salle.

**M. Bernard FOURNIER est désigné, à l'unanimité, Président d'Honneur du SIEL.**

M. Laget informe les délégués que le prochain Comité aura lieu à l'Hippodrome de FEURS, le 15 décembre 2017 à 17 h 00.

Pas de question posée, il lève la séance à 19 h 45.

# Annexe 1

## Déclaration de M. Peyer

« Mesdames, Messieurs, je suis élu communautaire à Loire Forez Agglomération, regroupant 88 communes, délégué à l'économie circulaire, à la transition énergétique et à l'environnement. A ce titre, j'ai développé plusieurs dispositifs de coopération entre les communes et j'ai acquis une certaine expérience qui m'a donné envie de proposer ma candidature à la présidence du Syndicat car ce dispositif commence à porter ses fruits et je souhaiterais mettre cette expérience à la disposition du Syndicat pour les deux ans à venir. Le contexte, avec la loi NOTRe, crée une instabilité permanente rendant la gestion de nos communes très floue et nous avons besoin d'outils pour 2020 pour les futurs élus qui devront y faire face. Le SIEL est forcément un outil essentiel ... Suite aux rencontres avec les différents élus, il ressort trois thèmes essentiels que je souhaiterai évoquer :

1°) Améliorer le fonctionnement du Syndicat : c'est la vie démocratique du SIEL au niveau des relations entre les élus. La gouvernance notamment pose question, le Bureau et les Présidents, de par la taille de la structure, cumulent les décisions et génèrent un sentiment d'éloignement, à tel point qu'une certaine frustration est décrite lorsqu'il faut voter des délibérations lors des Comités sans connaître les « tenant et aboutissant ». Le besoin exprimé par les élus rencontrés est de savoir comment se donner les moyens de se réapproprier la gouvernance du Syndicat pour rapprocher le terrain du centre des décisions.

2°) Relations compliquées des services avec les élus du fait de l'éloignement. Une visibilité difficile est ressentie sur les affectations. Lors des Commissions Géographiques, des propositions sont présentées mais jamais elles n'émanent de la base. En fait, c'est une notion de confiance qui est en jeu, elle pourrait être inversée en mettant les élus à leur place, ce sont eux qui doivent être en bonne position pour proposer les orientations. Le dispositif actuellement en place, ne permet pas de faire remonter les idées des élus.

3°) L'éventail des compétences : le cœur historique du Syndicat s'efface devant la multiplication des compétences du SIEL. Ma proposition est de profiter de ces deux ans pour réfléchir sur un projet d'avenir du Syndicat pour les années 2020-2030 en tenant compte des observations qui ont été énoncées précédemment. »

## Déclaration de Mme Thivant

« Mesdames, Messieurs, si je me présente à la Présidence du SIEL c'est d'abord parce que j'en ai envie, sans aucune idée de parti politique. C'est pour aller plus loin dans la gestion de cette structure pour laquelle je suis au Bureau depuis 2014. Les services rendus par le SIEL aux Collectivités sont utiles, notamment dans le domaine des actions historiques comme le Contrôle de Concessions ou d'électrification et parce que de vraies compétences y sont présentes et des innovations voient le jour. Les domaines couverts sont techniques et m'intéressent, comme la fibre optique, le développement durable... Cette élection, aujourd'hui c'est aussi la possibilité de se remettre en question et de débattre sur les acquis.

Sur le mode de gouvernance, l'assemblée des délégués est souvent intimidante, les sujets sont trop succinctement abordés pour appréhender les problématiques. Je souhaite apporter plus de transparence dans la gestion du Syndicat afin de donner aux élus les moyens d'être associés aux orientations en toute connaissance des besoins des communes et des choix à faire. Les instances existent déjà avec les groupes de travail qui pourraient être plus largement ouverts, les commissions géographiques mais qui sont le plus souvent des instances d'informations pas assez de débat.

Ensuite, il faut prendre en compte les changements induits par la modification de la carte territoriale : Saint-Etienne Métropole devenant métropole reprend certaines compétences du Syndicat, de grosses agglomérations se mettent en place et le positionnement de la Région ou du département pouvant évoluer. Les baisses de dotation de l'Etat toucheront chacune des collectivités qui ne pourront plus mener le même train de vie avec le Syndicat. Les délégués du SIEL doivent pouvoir réfléchir à ces domaines d'actions pour les remettre en question, les conforter ou les abandonner en toute connaissance de cause : moyens humains et financiers. Il faut plus d'interaction entre les services et les élus.

Je souhaite également que le SIEL n'apparaisse pas en lutte avec les Agglomérations pour conserver ses compétences. Pour cela il faut bien répartir des besoins des communes, voir la meilleure mutualisation pour préserver les services rendus aux Collectivités. Il y a également l'enjeu majeur

*de conserver la solidarité des territoires sur l'ensemble du Département. C'est un principe de base du Syndicat qu'il faut étayer quel que soit la structure de base où est attaché la commune. Ma démarche s'inscrit également dans le sens du développement durable et du changement climatique auquel appartient le SIEL. »*

### **Déclaration de M. Laget**

*« Chers Collègues, nous travaillons ensemble depuis une dizaine d'années. En effet, au fil des trois réunions annuelles, je vous présente les documents financiers : en février, le Budget, en juin, les Comptes Administratifs et en décembre, le rapport d'orientation des budgets, et c'est l'occasion de débattre avec vous sur ces documents qui font notre action. De même, en animant des groupes de travail, créés à votre initiative et composés de membres du Bureau et du Comité, dans une démarche de co-construction, j'ai eu l'occasion de répondre à vos attentes dans différents domaines comme la rénovation complète de l'éclairage public, les groupements de commandes d'achat d'énergies, le déploiement des énergies renouvelable et la création de la SEM Soleil, la mise en place de GEOLOIRE 42, de l'outil PROSPER, des bornes de charge pour véhicules électriques avec l'ADEME et le programme de THD42 qui, au cours des 45 réunions publiques, a démontré son intérêt majeur pour l'ensemble du département. Cela n'a pas empêché le SIEL de poursuivre son action sur les métiers historiques du SIEL pour lequel il est consacré plus de 20 millions d'euros par an. Le SIEL vous a apporté le soutien technique nécessaire aux choix de vos décisions. C'est pour cela que j'ai placé ma candidature sous le thème général : le SIEL au service des collectivités, le SIEL au service technique de la décision politique des collectivités. J'ai repris les trois mots clés validés en 2014 lors de l'élection de M. Bernard Fournier : la solidarité, le fédéralisme et la subsidiarité.*

*La solidarité pour répartir au mieux les ressources en fonction de la typologie des communes,*

*Le fédéralisme pour que toute commune puisse se faire entendre dans l'expression de ses moyens techniques,*

*La subsidiarité pour traiter les questions à la meilleure échelle. A titre d'exemple, une chaudière bois ou un éclairage public peuvent se traiter au niveau de la commune, mais THD42 sera traité à la maille départementale.*

*Pour conclure et répondre à vos attentes exprimées lors des réunions publiques, groupes de travail ou en marge des Comités, il y a deux sujets qui ressortent : la rénovation énergétique des bâtiments publics avec la mise en place du fonds énergie qui sera proposé dès les orientations budgétaires de décembre prochain et la prise en compte du déploiement des usages sur le réseau THD 42 avec l'intégration des objets connectés, ce qui entraînera la création de groupe de travail sur ces thématiques.*

*Dans ces conditions, je vous propose de consacrer notre temps et notre énergie pour amplifier les sujets engagés et permettre à nos communes de bénéficier pleinement de toutes les opportunités de développement qu'offriront ces deux grands domaines de la transition énergétique et du numérique, deux domaines dans lequel le SIEL a des compétences reconnues au niveau national et aussi la capacité de dialoguer avec élus. »*

## Annexe 2

### Déclaration de M. Peyer

*« Chers Collègues, c'est un moment historique, car de mémoire, c'est la première fois que trois candidats se retrouvent au deuxième tour pour la Présidence du SIEL. Cela témoigne qu'il y a débat sur la continuité ou sur la nécessité de se poser des questions avant le renouvellement des Conseils Municipaux en 2020. Je me positionne sur la deuxième alternative il est temps de faire un pas de côté et de réfléchir sur la trajectoire que prend le Syndicat. J'appuie mon propos sur le rapport de la Cour Régionale des Comptes qui dit, entre autre, que la complexité du processus de prise de décisions a été allégée par une concentration du pouvoir donné au Président et au Bureau méconnaissant les dispositions législatives, réglementaires ou statutaires. Cela pose question sur le fonctionnement de notre Syndicat. Une préconisation de la CRC porte sur le renforcement du contrôle interne des comptes et l'information de tous. Des collègues perdent confiance sur la structure due à la difficulté d'appréhender les rouages, de s'y insérer. Les témoignages sont nombreux exprimant des interrogations sur le budget général, les recettes sur la fibre....*

*Je prends un exemple afin de vous convaincre sur la méthode que je souhaite utiliser. Le Bureau du SIEL a décidé qu'elle était la structure la plus adéquate pour développer les bornes de charge pour véhicules électriques. C'est méconnaître la loi sur la transition énergétique de 2015 et la montée en puissance des agglomérations qui sont seules compétentes en la matière. Lorsqu'on parle de déploiement de bornes électrique, on parle de mobilité, ce sont les communautés en construction avec les communes qui doivent définir leur projet de territoire en tenant compte de l'urbanisme, du co-voiturage, du transport en commun, du télé-travail, sur la motorisation décarbonnée. La méthode d'aujourd'hui est de travailler absolument sur le déploiement des bornes et en cela, les commissions géographiques donnent les exemples à suivre. On travaille à l'envers, laissons l'opportunité à chaque élu, chaque collectivité de définir son propre projet de territoire en incluant la compétence mobilité et quand le projet sera écrit, il sera temps de le porter au Syndicat qui est la structure la plus adaptée au niveau du département mais en fonction d'un Cahier des Charges. On souffre actuellement, en tant qu'élu, d'un déficit de Cahiers des Charges. Tout se passe comme si tout était imposé. Dans le discours d'un candidat, j'ai appris aujourd'hui que le SIEL travaillait sur les objets connectés, or avons-nous discuté sur ce projet, que cette orientation était prioritaire ? C'est cet aspect que je souhaite travailler avec vous et faire en sorte que les services soient bienveillants en aidant les élus à rédiger un Cahier des Charges précis et clair. La technicité, reconnue, des services aura une dimension exacerbée. »*

### Déclaration de M. Laget

*« Mesdames, Messieurs, nous allons avoir un second tour, c'est un bien pour la démocratie et que le débat puisse s'approfondir. Effectivement, le syndicat est l'un des plus grands de France et sa gestion peut donner l'impression de court-circuiter certains débats. Mais il faut se méfier des raccourcis. L'exemple des bornes de charge est un bon choix. L'ADEME a cherché une structure à maille départementale pour financer, le déploiement des bornes de charge. Le Département ne souhaitant pas y répondre, le SIEL a positionné un projet en partant sur l'idée d'une borne par commune. Les collectivités en ont été informées et certaines ont saisi l'opportunité. L'urgence était sur la date butoir des subventions qu'offraient l'ADEME et la décision de chacune des communes à prendre avant le délai imparti (mi-2018) pour pouvoir bénéficier de ces aides. J'ai beaucoup insisté sur le soutien technique aux collectivités.*

*Sur les objets connectés, cette idée est venue lors des 45 réunions publiques. Un groupe de travail, ouvert à tous, sera mis en place. Il analysera techniquement les possibilités permises par les différents réseaux. Il rencontrera les collectivités pour exposer ce qui est faisable.*

*Sur les déficits de la fibre, l'attaque est un peu facile. Nous sommes partis sur un projet d'investissement, sans provision de départ, comme une entreprise, il est évident qu'il y aurait déficit et cela a été clairement expliqué lors des différents Comités. Cette opération doit être vue sur les 15 ans de DSP qui se déroule bien, le déficit devrait disparaître à la fin du projet.*

*Il reste deux ans, on a des dynamiques en cours, des projets peuvent apparaître lors des réunions publiques ou des Comités, il en sera tenu compte. Il est difficile de s'arrêter aujourd'hui, il faut penser au personnel du SIEL qui s'est fortement impliqué dans les différents dossiers. Les agents sont à l'écoute des élus.*

*J'ai dit dans mon propos introductif : le SIEL au service technique des décisions politiques des collectivités. Si vous me faites confiance au deuxième tour, vous savez ce que j'ai fait pour le Syndicat et que je poursuivrai. »*

### **Déclaration de Mme Thivant**

*« Je remercie les 36 délégués qui m'ont fait confiance. Vous êtes 142 à refuser la continuité telle quelle pour notre syndicat, à vouloir plus de transparence, une gouvernance partagée, la remise en question de l'étendue des prérogatives du Syndicat, la prise en compte des modifications territoriales. L'exercice de ce soir est passionnant, plusieurs points de vue sont exposés et cela permet à chacun de se questionner et se positionner. Ce ne sont pas les compétences techniques du Syndicat qui sont mises en cause, c'est se réapproprier, donner les limites et plus de transparence dans le domaine financier, comment on porte les projets...*

*Pour le deuxième tour, je préfère retirer ma candidature. Je donne ma confiance à Jérôme Peyer en espérant que ceux qui ont voté pour moi lui accorderont la même confiance car nous partageons les mêmes idées et l'envie de faire évoluer le Syndicat dans le même sens. Je lui apporterai, au niveau du Bureau, tout ce qui m'est possible de faire pour permettre l'évolution du Syndicat. »*